ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

Division des personnels
Bureau A1

Appel à candidatures pour le recrutement d'un directeur de vie scolaire

Rentrée scolaire 2026

RÉFÉRENCE ET CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Références :
- circulaire n° 2014-138 du 23-10-2014 Protocoles de simplification des tâches
- circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 Référentiel métier des directeurs d'école
- décret n° 2022-724 du 28 avril 2022 relatif à la mission de référent direction d'école

La ou le « directeur/trice vie scolaire » (DVS) est une ou un professeur des écoles inscrit(e) sur la liste d'aptitude départementale aux fonctions de directeur d'école. Il ou elle détient une expérience significative dans la fonction de directeur/trice d'école.
Directeur/trice de plein exercice au sein de son école, il ou elle y consacre le temps statutaire correspondant à la décharge de direction. Il ou elle exerce sa mission de DVS à 50 % selon le secteur géographique attribué, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux, en lien direct avec la DAASEN et l'Adjoint au DASEN chargé du premier degré. Il ou elle collabore étroitement avec les conseillers techniques, les services administratifs de la direction académique et l'équipe mobile de climat scolaire.

En qualité de DVS, en appui auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, il ou elle a une fonction d'écoute et d'accompagnement des directeurs/trices d'écoles du département pour toute question relative au climat scolaire, à la collaboration avec les familles, à la prévention de l'absentéisme, au développement des actions liées à la persévérance scolaire, et à la résolution de conflits. Il ou elle contribue également à la formation initiale et continue des directeurs d'école et participe au développement, au sein des écoles, des initiatives dans le cadre du parcours citoyen.

Une mission à mi-temps est à pouvoir sur le bassin Béthune-Bruay à la rentrée 2026.

MISSIONS

Conseil et accompagnement des directeurs d'écoles, en appui auprès des inspecteurs de l'éducation nationale

- Conseiller les directeurs d'école pour l'amélioration du climat scolaire
- Avec l'aval de l'IEN de la circonscription, conseiller et accompagner les directeurs d'école dans les situations de tensions ou de conflits
- Participer au centre de ressources pour la prévention des violences
- Contribuer à la réduction de l'absentéisme
- Développer les actions liées à la persévérance scolaire

Formation

- Participer à la formation initiale et continue des directeurs d'école
- Animer le portail dédié aux directeurs d'école

Mise en œuvre des actions partenariales

- Impulser et suivre les initiatives dans le cadre du parcours citoyen
- Impulser les initiatives pour développer la collaboration entre l'École et les familles
- Développer les actions pour prévenir les conduites à risque

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Être inscrit(e) sur la liste départementale d'aptitude à la fonction de directeur d'école
- Maîtriser les références réglementaires concernant le fonctionnement des écoles
- Connaître l'organisation institutionnelle et l'environnement partenarial de l'école primaire
- Disposer des compétences liées à l'animation d'équipe, au pilotage éducatif, à la collaboration avec les partenaires et à la résolution de conflit
- Avoir des qualités d'analyse, d'expertise et de conseil
- Être capable de proposer des axes de travail départementaux à partir des constats effectués
- Avoir des qualités d'écoute, d'organisation et de communication
- Être capable de travailler en équipe et collaborer avec un sens permanent de l'intérêt du service
- Être ouvert à la collaboration avec les partenaires de l'École
- Être capable de représenter le directeur académique
- Être disponible et disposé(e) à se déplacer au sein du département

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidats seront invités à prendre part à un entretien de recrutement.

Le ou la directrice d'école retenu(e) reste titulaire de son poste de directeur dans laquelle il ou elle continue d'exercer. Elle ou il est nommé pour une durée de trois années scolaires, renouvelable une fois.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont invités à renvoyer leur fiche de candidature par courriel, accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la copie du dernier rapport d'inspection, à l'inspecteur de l'éducation nationale **pour le 24 juin 2026.**

Ce dernier sera en charge de faire parvenir le dossier complet à la DSDEN du Pas-de-Calais, division des personnels – bureau A1 **pour le 26 juin 2026 par courriel : ce.i62dp-a1@ac-lille.fr**